



## CAHIER DES CHARGES (corps enseignant)

### FONCTION

Professeur-e assistant-e avec prétitularisation conditionnelle

Nom et prénom du/de la titulaire

Taux d'activité 100%

Faculté (UPER), institut et centre interfacultaires (UER) Sciences

Section ou département Biologie, BIVEG

Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique ULM Roman

Autre UPER/UER concernée par ce cahier des charges ?  OUI  NON

Si oui, précisez :

Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique

Taux : le total des points 1, 2 et 3 doit atteindre 100%

### 1. ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT DES ETUDIANT-ES

Taux consacré 20%

Charge correspondant à 4 heures de cours et séminaires par semaine avec encadrement de diplômants et doctorants:

- cours obligatoires de biologie au niveau Bachelor et Master, y compris les cours aux étudiants d'autres sections et facultés.
- cours et séminaires de formation postgraduée au sein du département.
- enseignement du 3ème cycle romand en sciences biologiques et de la coordination lémanique.
- encadrement de diplômants et doctorants, direction de thèses selon les normes du département

### 2. RECHERCHE

Taux consacré 70%

Direction de recherches dans le domaine de la biologie végétale, utilisant des outils moléculaires pour répondre à des questions fondamentales concernant la biologie des organismes photosynthétiques ou de microbes impliqués dans les interactions plante-microbes

### 3. AUTRES TACHES

Taux consacré 10%

#### 3.1. GESTION, ORGANISATION, ADMINISTRATION, DIRECTION

Le candidat doit, le cas échéant, assumer des charges administratives ou de direction dans le cadre de l'Université.

*Le/la titulaire participera aux tâches de gestion et d'organisation qui sont liées au domaine spécifique qui lui est confié.*

#### 3.2. SERVICES A LA CITE

Dans le cadre de son activité, le/la titulaire doit être prêt-e, le cas échéant, à exercer vis-à-vis de la collectivité, une fonction de service rentrant dans la mission de l'Université, ce type d'activité faisant *ipso facto* partie du cahier des charges.

#### 4. AUTRES DISPOSITIONS

Le-la collaborateur-trice est tenu-e de suivre les directives de l'Université et de sa subdivision en matière de sûreté, de santé et de sécurité au travail.

Par sa signature, le/la candidat/e atteste qu'il/elle a pris connaissance de la proposition de cahier des charges afférent au poste mis au concours qui sera soumise à l'autorité de nomination/d'engagement; ainsi que de la Charte d'éthique et de déontologie et de la Charte du doctorat. La proposition de cahier des charges signée ne saurait en aucun cas être considérée comme un acte d'engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par l'autorité compétente selon le règlement sur le personnel de l'Université valent acte d'engagement.

Date et signature du/de la responsable hiérarchique \*

Date et signature du/de la titulaire

Date et signature du/de la responsable hiérarchique de l'autre UPER/UER, le cas échéant \*

\* signature manuscrite pour les fonctions professorales